



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 novembre 2009 (19.11)
(OR. en)**

16234/09

LIMITE

FISC 164

NOTE

de:	la présidence du Groupe "Code de conduite" (Fiscalité des entreprises)
aux:	délégations
Objet:	Code de conduite (Fiscalité des entreprises) = Projet de conclusions du Conseil

En ce qui concerne le Code de conduite, le Conseil:

- se félicite des progrès que le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a accomplis durant la présidence suédoise, tels qu'ils figurent dans son rapport (doc. 16233/09 FISC 163);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement ainsi que de poursuivre les travaux dans le cadre du programme de travail approuvé par le Conseil (ECOFIN) le 5 décembre 2008 (doc. 16410/08);
- invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence espagnole.